



DONNÉES PRATIQUES - COLLÈGE ET LYCÉE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Chers parents,

Afin de vous aider à préparer au mieux la prochaine année scolaire, nous vous communiquons quelques informations pratiques concernant l'organisation de la rentrée. Nous vous demandons de respecter ces consignes et ces recommandations. Vous participerez ainsi à la bonne marche de notre groupe scolaire.

Merci pour votre confiance.

Emmanuel ORTOLO, chef d'établissement coordinateur

1. Présentation générale

► **Saint Jacques de Compostelle est un groupe scolaire catholique sous contrat d'association avec l'État**, habilité à recevoir les élèves boursiers nationaux et de l'enseignement supérieur.

La totalité de la scolarité peut y être suivie puisque tous les niveaux sont représentés : maternelle, élémentaire, collège, lycée d'enseignement général ; lycée d'enseignement technologique (*séries STMG et ST2S*), section post-baccalauréat (*BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client et BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social*) en externat, demi-pension et internat.

► **Horaires de travail des élèves :**

Le travail commence **tous les matins à 8 h 05 (le lundi à 08 h 50) jusqu'à 16 h 55 (Collège) ou 17 h 50 (Lycée).**

De 17 h 15 à 19 h (le vendredi jusqu'à 17 h 50), **une étude du soir surveillée (voir règlement comptable) est ouverte à tous les externes et demi-pensionnaires inscrits (à l'exception du mercredi soir).**

2. Livres scolaires et Fournitures

- **Les manuels du collège (4^{ème} – 3^{ème})** sont fournis et prêtés gratuitement.
Pour les 6^{ème} et 5^{ème}, les IPAD sont à la charge des familles (*montant forfaitaire de location inclus dans la facture annuelle*).
- **Les cahiers d'exercices, les livres de travaux pratiques, les livres de poche** sont facturés. Ils seront conservés par l'élève en fin d'année.
- **Les manuels du lycée général et technologique pour les Terminales sont prêtés (sous réserve des subventions du Conseil Régional), les IPAD pour les Secondes et Premières** sont à la charge des familles (*montant forfaitaire de location inclus dans la facture annuelle*). Ils sont fournis aux élèves par l'établissement lors de la rentrée scolaire et restitués en fin d'année.
- **Tout matériel détérioré ou perdu sera refacturé.**
- **Une liste de fournitures UNIQUEMENT pour le collège** est fournie par l'établissement.
Pour le lycée, les enseignants communiqueront les besoins la semaine de la rentrée.

3. Restauration

Les déjeuners sont confiés à une société de restauration. Ils comportent un large choix : *1 hors-d'œuvre sur 4 proposés, un plat du jour, viandes ou poissons accompagnés de féculents ou légumes à volonté, un plat de substitution, un fromage et un dessert.*

4. Bourses

► **Bourses nationales :**

Tout parent d'élève peut obtenir une bourse dans des conditions analogues à celles de l'enseignement public.

Pour les élèves du collège (6^{ème} à 3^{ème}), les demandes de Bourses du Collège (*renouvelables chaque année*) se font courant septembre. Les dossiers sont disponibles au [secrétariat des élèves](#).

Pour les élèves du lycée et les futurs élèves de seconde (*actuellement en 3^{ème}*), les demandes de bourses nationales sont à retirer au secrétariat des élèves dans le courant du mois de Mars **pour la rentrée suivante.**

N.B. : Les bourses, versées au trimestre directement à l'établissement, seront intégrées à votre compte client, et leurs montants seront déduits de votre facture.

► Bourses départementales :

Les dossiers sont gérés par le Conseil départemental des Landes. Tous les élèves demi-pensionnaires et internes peuvent retirer un dossier auprès du secrétariat des élèves de l'établissement dans le courant du mois de septembre, pour l'année en cours. Son montant est directement versé à la fin du 2^{ème} trimestre aux familles.

5. Assurance scolaire

Tous les élèves sont assurés par l'établissement pour l'individuelle accident (*pour tout accident corporel dont votre enfant pourrait être victime, partout, à l'école, pendant les activités scolaires et extrascolaires*). **Les indemnisations interviennent en complément de la sécurité sociale et des mutuelles complémentaires.** Une attestation sera disponible sur le compte « Parents » d'Ecole Directe.

6. Transports scolaires

Trois types de transport s'offriront à vous à compter de la rentrée : vous pourrez en fonction de votre lieu de résidence, choisir l'un ou l'autre de ces transports :

1. Un transport interne assuré par l'établissement.
2. Un transport assuré par des compagnies privées sous traitées par le Conseil départemental : RDTL, SARRO, COURALIN.
3. Possibilité d'une plateforme de covoiturage via notre Site Internet : www.sjdc-dax.fr

► Transport assuré par l'établissement (*) :

- 1 bus pour Dax - Peyrehorade (*Orthevielle – Saint-Lon-Les-Mines – Heugas – Tercis – Labatut – Pouillon – Saubusse*) choix des arrêts en fonction des inscriptions.
- Gare de Dax /Saint Jacques de Compostelle – Saint Jacques de Compostelle/Gare de Dax : *uniquement pour les internes le lundi matin et le vendredi soir.*

(*) Ces transports ne seront assurés qu'en fonction des effectifs et des possibilités de l'établissement.

Modalités d'inscription :

les personnes intéressées par ces transports sont priées de retourner le bulletin d'inscription **pour le 30 juin 2020.**

► Transport assuré par des compagnies privées sous traitées par le Conseil départemental : (RDTL, SARRO, COURALIN)

- Dax – Saint-Vincent-de-Tyrosse ;
- Dax – Montfort en Chalosse ;
- Dax – Mont-de-Marsan ;
- Dax – Habas ; Dax – Peyrehorade ; Dax – Pouillon ; Dax – Pomarez ; Dax – Magescq ;
- Dax – Heugas ; Dax – Saubusse.

Pour tout renseignement, s'adresser à la R.D.T.L (*Régie Départementale des Transports Landais*)
Gare de Dax, Tél. 05.58.56.80.80 – www.rdtl.fr (*horaires*)

► Demande de carte de transport scolaire par Internet

Connexion sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine : transports.nouvelle-aquitaine.fr

Cliquer sur l'onglet : « Transports scolaires » - cliquer sur le lien « 40 – LANDES » - cliquer sur le lien « je m'inscris.. » - accéder au formulaire Collège ou lycée, renseigner tous les champs puis valider.

Possibilité de consulter les horaires et les arrêts de bus sur ce site (*Recherche horaire/arrêt*).

7. Communication avec les familles

► Site Internet du groupe scolaire

Notre site internet www.sjdc-dax.fr vous permettra de consulter les informations concernant la vie de votre enfant dans l'établissement Saint Jacques de Compostelle. Il s'organise autour de **l'école maternelle, l'école élémentaire, le collège, le lycée général et technologique et l'enseignement supérieur.** Pour chaque partie, vous trouverez des contenus concernant la pédagogie des différents niveaux scolaires, des informations pratiques, la pastorale... La rubrique « **Actualités** » vous permettra de vous tenir informés des événements qui rythmeront le quotidien de votre enfant.

Sur la page d'accueil du site internet, vous aurez un accès à « **Ecole Directe** » qui vous permettra de consulter les informations scolaires, les notes, l'emploi du temps et le cahier de textes de votre enfant. Deux accès « Ecole Directe » existent : **l'un pour les parents et l'autre pour les élèves.** Pour les nouveaux, les **codes d'identification seront remis à la rentrée** et resteront inchangés tout au long de sa présence dans le groupe scolaire. Afin que nous puissions communiquer efficacement avec vous, il est également important de nous fournir une adresse e-mail valide.

► Absences des élèves

Les parents sont dans l'obligation de justifier auprès de l'établissement toute absence de leur enfant.

- **Absences prévisibles** : formuler une demande au minimum 24h à l'avance, par courrier ou e-mail : bvs@sjdc-dax.fr. Seule une réponse positive de la Direction peut permettre de déroger à l'obligation d'assiduité scolaire.
- **Absences imprévisibles** (maladies, cas de force majeure) : en téléphonant le matin même de l'absence, au bureau de la vie scolaire (05 58 56 30 50, **poste 2**) et en confirmant dans les plus brefs délais par un écrit.

8. Internat

► Trousseau des internes

ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES :

Les élèves doivent avoir en leur possession **dès le jour de l'installation** : Parure de lit en 90x190 (couette, housse de couette, traversin, taie de traversin, drap housse) ; protège-matelas (alèse) 90x190 ; cadenas 30 mm (1 pour l'armoire de chambre, 1 pour le casier scolaire des collégiens, 1 pour le coffre à tablette pour les 6^e, 5^e, 2^e et 1^e) ; nécessaire de toilette ; couverture supplémentaire pour l'hiver ; tenue de nuit (1 pyjama, 1 paire de chaussons, 1 peignoir ou assimilés) ; sac de linge sale ; boîte verrouillage pour les objets de valeur ; Etiquettes nominatives (sac et valise, vêtements, objets de valeurs) et en s'inscrivant dans une logique de préservation de l'environnement, une gourde pour les sorties du mercredi après-midi notamment.

Pour des raisons de sécurité, l'étiquetage des sacs et des valises est une obligation et fortement recommandé pour toutes les affaires personnelles afin de limiter les pertes.

► Accueil et installation des internes :

- **Concernant les internes collégiens – Lundi 31 Août 2020**
 - 16 h 30 – 18 h 30 : accueil des familles et installation dans les chambres ;
 - 18 h 30 – 19 h 00 : mot d'accueil du chef d'établissement pour les enfants et leur famille à l'auditorium. Cet accueil sera suivi d'un repas de bienvenue au self, offert aux familles qui souhaitent y participer.
- **Concernant les internes lycéens – Mardi 1^{er} Septembre 2020**
 - 15 h 30 – 18 h 30 : accueil des familles et installation dans les chambres ;
 - 18 h 30 – 19 h 00 : mot d'accueil du chef d'établissement pour les enfants et leur famille à l'auditorium. Cet accueil sera suivi d'un repas de bienvenue au self, offert aux familles qui souhaitent y participer.
- **Journée d'Intégration de tous les élèves internes – Mercredi 02 Septembre 2020 de 13h à 21h.**

9. La rentrée scolaire 2020-2021

► Pour le collège : mardi 1er septembre 2020

- **Concernant les élèves de 6^{ème}**
 - 09 h 00 – 10 h 00 : mot d'accueil du chef d'établissement pour l'ensemble des élèves et parents de 6^{ème} à l'auditorium. Cet accueil sera suivi d'un pot de bienvenue au self ;
 - 10 h 00 – 12 h 05 : tous les élèves de 6^{ème} seront pris en charge par les professeurs principaux ;
 - 12 h 05 – 13 h 55 : repas offert aux élèves externes qui le désirent ;
 - 13 h 55 – 16 h 55 : prise en charge par les professeurs principaux.
- **Concernant les élèves de 3^{ème}**
 - 10 h 00 – 10 h 30 : mot d'accueil du chef d'établissement pour l'ensemble des élèves et parents de 3^{ème} à l'auditorium ;
 - 10 h 30 – 12 h 05 : tous les élèves de 3^{ème} seront pris en charge par les professeurs principaux ;
 - 12 h 05 – 13 h 55 : repas ;
 - 13 h 55 – 16 h 55 : prise en charge par les professeurs principaux.
- **Concernant les élèves de 5^{ème}**
 - 11 h 00 – 11 h 30 : mot d'accueil du chef d'établissement pour l'ensemble des élèves et parents de 5^{ème} à l'auditorium ;
 - 12 h 05 – 13 h 55 : repas ;
 - 13 h 55 – 16 h 55 : prise en charge par les professeurs principaux.
- **Concernant les élèves de 4^{ème}**
 - 13 h 30 – 14 h 00 : mot d'accueil du chef d'établissement pour l'ensemble des élèves et parents de 4^{ème} à l'auditorium ;
 - 14 h 00 – 16 h 55 : prise en charge par les professeurs principaux.

À partir du mercredi 2 septembre, les horaires habituels seront applicables (*selon les emplois du temps de chaque classe*).

Les livres scolaires ou l'ipad seront distribués le mardi 1^{er} septembre et mercredi 2 septembre.

► Pour le lycée : Mercredi 2 septembre 2020

- Concernant les élèves de seconde
 - 08 h 15 – 09 h 00 : mot d'accueil du chef d'établissement pour l'ensemble des élèves et parents de 2de à l'auditorium. Cet accueil sera suivi d'un pot de bienvenue au self ;
 - 09 h 00 – 12 h 05 : prise en charge des élèves par les professeurs principaux ;
- Concernant les élèves de première
 - 09 h 00 – 09 h 30 : mot d'accueil du chef d'établissement pour l'ensemble des élèves et parents de Première à l'auditorium ;
 - 09 h 30 – 12 h 05 : prise en charge des élèves par les professeurs principaux.
- Concernant les élèves de terminale
 - 10 h 00 – 10 h 30 : mot d'accueil du chef d'établissement pour l'ensemble des élèves et parents de Terminale à l'auditorium ;
 - 10 h 30 – 12 h 05 : prise en charge des élèves par les professeurs principaux.

À partir du jeudi 3 septembre, les horaires habituels seront applicables, selon les emplois du temps de chaque classe.

Les livres scolaires ou Ipad seront distribués le mercredi 2 septembre et jeudi 3 septembre.

10. Calendrier des vacances scolaires 2020 - 2021 - ZONE A

	Collège	Lycée
Rentrée des élèves	Mardi 1^{er} septembre 2020	Mercredi 2 septembre 2020
Toussaint	du vendredi 16 octobre 2020 au lundi 2 novembre 2020	
Noël	du vendredi 18 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021	
Hiver	du vendredi 05 février 2021 au lundi 22 février 2021	
Printemps	du vendredi 09 avril 2021 au lundi 26 avril 2021	
Début des vacances d'été	en fonction des futures dates officielles d'examens	
Le départ en vacances a lieu <u>après la classe</u> , la reprise des cours <u>le matin</u> des jours indiqués		

► Jours fériés et Ponts :

- Mercredi 11 novembre 2020 : reprise des cours le jeudi 12 novembre à **8h50**
- Lundi de Pâques, 05 Avril 2021 ; reprise des cours le mardi 06 Avril à **8h50**
- Ascension, jeudi 13 et vendredi 14 mai 2021 : reprise des cours le lundi 17 mai à **8h50**
- Lundi de Pentecôte, 24 Mai 2021 : reprise des cours le mardi 25 mai à **8h50**

► DATE IMPORTANTE :

- Journée de Rentrée de l'Enseignement Catholique : Jeudi 17 Septembre 2020.